

## Préavis N° 06-2025

### **Demande de crédit d'investissement pour un mandat d'assistance au maître d'œuvre (AMO)**

**Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 11 juin 2025.**

- **Préambule**

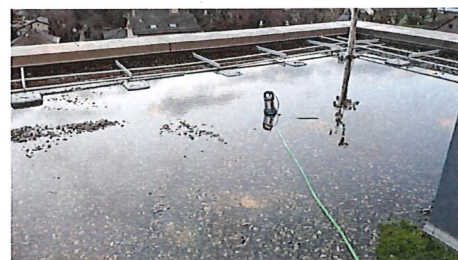
Plusieurs projets de rénovation ou d'aménagement doivent être lancés à court terme dans les établissements scolaires, dont l'association Enfance & Jeunesse à la gestion pour des raisons de sécurité et de pérennité des infrastructures. Ces projets impliquent des démarches techniques complexes, notamment en lien avec la réglementation sur les marchés publics. Or, le Secteur Bâtiments et Sécurité, déjà fortement sollicité par la gestion quotidienne et le suivi des chantiers en cours sur les deux sites scolaires, n'a pas les ressources nécessaires pour la charge de travail supplémentaire que représentent ces nouveaux projets. Dans ce contexte, le Dicastère Constructions a proposé de faire appel à un Assistant au Maître d'Œuvre (AMO) afin d'accompagner la planification, la coordination administrative et logistique ainsi que le suivi de certains chantiers stratégiques et urgents.

- **Situation actuelle**

En collaboration avec Le Dicastère Constructions, l'association Enfance & Jeunesse a identifié trois projets prioritaires pour lesquels un accompagnement externe est jugé indispensable :

- Réfection de la toiture du bâtiment A

Un diagnostic récent a mis en évidence des infiltrations d'eau dans l'isolation de la toiture. L'humidité a endommagé les matériaux isolants, et les pentes initiales ne sont plus respectées, empêchant une évacuation correcte des eaux de pluie. Bien que le pare-vapeur ne soit, à ce stade, pas touché, cette situation reste critique et nécessite une intervention rapide. Le coût estimé des travaux laisse présager une mise en marché public, ce qui justifie pleinement le recours à un AMO pour piloter ce processus.



- Remise à niveau de la piscine

La piscine est un élément clé du programme scolaire, notamment pour compenser le manque de salles de sport. Une interruption de son exploitation entraînerait des conséquences immédiates sur la planification des cours d'éducation physique. Une expertise et un accompagnement sont nécessaires pour évaluer les travaux, en estimer le coût et assurer le suivi du projet.

- Les installations actuelles du Collège de Gilly répondent aux normes de sécurité en vigueur et permettent d'accueillir jusqu'à 350 personnes. Toutefois, afin de répondre à une demande croissante pour des événements de plus grande envergure, il est proposé d'envisager l'élargissement des issues de secours. Cette adaptation permettrait d'augmenter la capacité

maximale autorisée tout en garantissant le respect des exigences de sécurité et de conformité réglementaire.

### 3. Besoins

L'association a sollicité le bureau AP Consultant (M. Pirat), qui a déjà collaboré efficacement avec Enfance & Jeunesse dans le cadre de la construction du bâtiment F. Son expertise reconnue dans les domaines de la construction, des marchés publics et du rôle d'AMO en fait un partenaire pointu et de confiance. Après analyse de son profil, M. Alain Pirat s'impose comme un excellent candidat réunissant l'ensemble des compétences, de l'expérience et du réseau nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des projets.

- Expertise éprouvée en conduite de projets publics complexes : avec plus de 40 ans d'expérience, M. Pirat a dirigé des projets majeurs tels que la liaison ferroviaire CEVA (1,5 milliard CHF), le tram de Lausanne (180 millions) ou encore la construction et rénovation de nombreuses infrastructures scolaires et sportives dans le canton de Vaud (Cossonay, Coppet, Rolle, etc.).
- Connaissance du tissu régional et des enjeux locaux : son implication comme conseiller communal et secrétaire général de la SSE à Genève lui confère une compréhension rare des dynamiques intercommunales et du développement local en Suisse romande, en lien direct avec les réalités.
- Expériences concrètes très proches des besoins d'Enfance & Jeunesse : il a récemment accompagné la construction d'équipements à Coppet (piscine, patinoire, salle de gym) pour des associations intercommunales, dans des délais et budgets similaires aux nôtres. Il est donc immédiatement opérationnel, sans besoin de montée en compétence.

L'association a organisé avec le dicastère construction une visite pour évaluer la faisabilité de son intervention sur les projets mentionnés. À l'issue de cette visite, AP Consultant a transmis une offre détaillée, incluant un phasage précis des prestations. Chaque phase est autonome et ne fera l'objet d'une facturation que dans le cas où la partie opérationnelle de l'association ne serait pas en mesure de la prendre en charge, garantissant ainsi une gestion des coûts à la fois flexible et transparente.

### 4. Coûts et ligne budgétaire

Le devis obtenu pour un mandat d'assistance du maître d'œuvre pour les trois objets cités ci-dessus se découpe de la manière suivante :

| Phase / Objet                                             | Montant CHF TTC      |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|
| Organisation et mis en place de lots, recueil des données | 8'648.00 CHF         |
| Réfection de la toiture du Martinet                       | 29'403.20 CHF        |
| Réfection de la piscine                                   | 28'970.80 CHF        |
| Sortie de secours - Collège de Gilly                      | 22'052.40 CHF        |
| Divers et imprévu                                         | 8'925.60 CHF         |
| <b>Total TTC</b>                                          | <b>98'000.00 CHF</b> |

L'ensemble des trois projets représente ainsi un montant de CHF 98'000.- TTC si toutes les phases du projet sont suivies par AP Consultant.

Le montant final sera amorti sur 10 ans comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des communes, l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné.

## 5. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre la résolution suivante :

### Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 11 juin 2025.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

### Décide

- D'adopter le préavis N°06-2025 Demande de crédit d'investissement pour un mandat d'assistance au maître d'œuvre (AMO) ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'achat de CHF 98'000.- TTC pour un mandat d'assistance au maître d'œuvre ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer ce mandat.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 28 avril 2025.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse



**Sylvie Mery**  
Présidente

**Enfance & Jeunesse**



**Isabelle Houmard**  
Directrice